



ARRQ

—
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

Mémoire de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

Consultation prébudgétaire du Gouvernement du Canada

Budget 2026-2027

Ministère des Finances du Canada

Mai 2026



1. Introduction

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), qui regroupe près de 1000 réalisateurs et réalisatrices œuvrant dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web, de la publicité, du vidéoclip et de l'animation, elle défend les intérêts professionnels, économiques et culturels des créateurs et créatrices d'ici. À travers ses représentations, elle veille à la pérennité de la création en français et en toute autre langue que l'anglais et à la place du contenu canadien sur nos écrans.

Contexte politique et urgence sectorielle

L'industrie audiovisuelle québécoise traverse actuellement une période de crise, caractérisée par une baisse marquée du volume de production, une diminution des budgets des projets audiovisuels, un recul de l'emploi et une pression accrue exercée par les grandes plateformes numériques étrangères. Ce constat met en lumière un écosystème qui peine à maintenir son équilibre financier et culturel dans un contexte de transformation rapide des modes de production, de diffusion et de consommation des œuvres.

En effet, pour 2023-2024, la valeur totale des productions cinématographiques et télévisuelles québécoises indépendantes a diminué de 224 millions de dollars, soit une baisse de 18% par rapport à 2022-2023. Le nombre de projets a également chuté, passant de 671 en 2022-2023 à 535 cette année, soit une diminution de 20%. La valeur globale de la production au Québec a baissé de 356 millions de dollars, soit une baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Au Canada, la baisse est de 18,5%. Le nombre de personnes employées dans l'industrie au Québec a diminué de 14%, passant de 61 768 emplois en 2022-2023 à 53 166 emplois directs et indirects en 2023-2024. Au Canada, la baisse est de 22,2%, avec 179 130 emplois directs et indirects.

En juillet 2025, TVA et Noovo ont annoncé des pertes combinées de plus de 50 millions de dollars. Du côté de TVA, les pertes ont entraîné près de 800 suppressions d'emplois depuis 2022. Les grands diffuseurs anglophones privés connaissent eux aussi des déficits importants, attribués à l'effondrement des revenus publicitaires traditionnels au profit des plateformes numériques étrangères.

Intelligence artificielle et protection des œuvres canadiennes

L'essor rapide de l'intelligence artificielle générative soulève des enjeux majeurs pour les créateurs et les industries culturelles canadiennes. Aujourd'hui, des œuvres canadiennes issues du cinéma, de la télévision, de la musique, de l'édition, du journalisme et d'autres secteurs créatifs sont utilisées pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle étrangers sans consentement, sans transparence et sans rémunération pour les ayants droit. Cette situation fragilise les revenus des créateurs, affaiblit la protection de la propriété intellectuelle et menace la souveraineté culturelle du Canada dans l'environnement numérique.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel que le Canada se dote rapidement d'outils permettant aux créateurs et aux ayants droit de contrôler l'utilisation de leurs œuvres, d'assurer une rémunération adéquate et de favoriser le développement d'une intelligence artificielle respectueuse des droits et des cadres légaux canadiens.

Budgets des productions francophones et anglophones

Dans sa dernière plateforme électorale, le Parti libéral du Canada s'est engagé à revoir la répartition des financements transitant par le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada afin d'atteindre un ratio de 40%

pour les productions francophones et de 60% pour les productions anglophones. Les données les plus récentes démontrent que cet objectif demeure loin d'être atteint. En 2024-2025, les productions de langue française représentaient environ 31% du volume total de production de contenu canadien, contre 69% pour les productions anglophones.

Cet écart s'explique notamment par la capacité beaucoup plus importante du secteur anglophone à générer des revenus provenant des préventes étrangères, de la distribution internationale et des investissements privés. En télévision, les productions anglophones ont ainsi bénéficié de 746 millions de dollars en distribution canadienne et en préventes étrangères, contre seulement 9 millions de dollars pour les productions francophones. Cette dynamique contribue à creuser un déséquilibre important: le secteur anglophone dispose des moyens nécessaires pour accroître sa compétitivité et son rayonnement international, tandis que le secteur francophone demeure sous-financé, limitant sa capacité à exporter ses œuvres et à développer pleinement ses marchés¹.

Dans ce contexte, le rôle du Fonds des médias du Canada et de Téléfilm Canada devient essentiel afin de corriger cet écart historique et permettre à la production audiovisuelle francophone canadienne d'atteindre une masse critique comparable à celle du secteur anglophone. L'objectif d'un ratio de financement de 40-60 ne vise pas à réduire le financement accordé aux productions anglophones, mais bien à donner au secteur francophone les moyens de développer sa compétitivité, son exportation et son rayonnement culturel, au bénéfice de l'ensemble de l'industrie audiovisuelle canadienne.

2. Recommandations de l'ARRQ

Consolider nos institutions de financement audiovisuel

Le gouvernement fédéral a demandé aux ministères et organismes de réduire leurs dépenses de 15 % d'ici 2028-2029. Or, le secteur audiovisuel traverse actuellement une importante crise de décroissance, exacerbée notamment par la contestation judiciaire menée par les plateformes étrangères contre leurs obligations de contribution au système canadien de radiodiffusion. Dans ce contexte, il est essentiel de préserver les emplois et les capacités de production du secteur pendant que ce litige suit son cours.

L'ARRQ recommande donc :

1. D'éviter toute coupure dans les sources de financement destinées à la production audiovisuelle canadienne.

Il en va de la pérennité du secteur. Au-delà du maintien des budgets actuels, il est impératif de freiner l'érosion des revenus qui se traduit déjà par une diminution du nombre de projets et par une baisse des budgets de production. Les besoins immédiats de financement doivent être comblés afin de permettre aux institutions de soutien de disposer des ressources nécessaires pour maintenir un niveau adéquat de production.

2. D'allouer une enveloppe additionnelle de 25 millions de dollars à Téléfilm Canada et au Fonds des médias du Canada afin de soutenir la production jeunesse en prises de vues réelles et en animation.

Dans un contexte où les jeunes publics se tournent massivement vers les plateformes numériques étrangères et consomment de moins en moins de contenus québécois et canadiens, il devient essentiel d'investir davantage

¹ *Ibid*, pp. 7 à 10.

dans les productions jeunesse afin de maintenir un lien culturel fort avec les nouvelles générations. Les contenus jeunesse constituent un outil stratégique de découvrabilité et de transmission culturelle, particulièrement dans un environnement numérique dominé par les productions étrangères. Un soutien accru aux œuvres jeunesse en prises de vues réelles et en animation permettrait de renforcer la présence de contenus canadiens francophones auprès des jeunes publics et de soutenir un secteur créatif particulièrement important pour l'avenir de notre audiovisuel.

3. De renforcer le filet social destiné aux artistes et aux créateurs en conditionnant l'octroi du financement public, notamment par Téléfilm Canada, des projets audiovisuels au respect des ententes collectives ou particulières négociées entre les associations d'artistes et de producteurs et en réformant l'assurance-emploi afin de permettre une meilleure admissibilité des artistes.

Les travailleurs et travailleuses du secteur audiovisuel font face à une forte précarité, dans un cadre d'emploi souvent intermittent et mal couvert par les protections sociales. Cette vulnérabilité est accentuée par le fait qu'une part importante des productions financées publiquement ne respecte pas pleinement les cadres syndicaux en vigueur. Selon la Film et télévision - Alliance pour une industrie responsable, (FAIR), regroupement de 8 associations syndicales duquel fait partie l'ARRQ, 40 % des productions financées par Téléfilm Canada entre 2018 et 2023 étaient non-signataires d'au moins une association ou guild professionnelle, près de 10 % n'avaient aucun contrat syndical, et 171 productions sur 361 affichaient un niveau de représentation syndicale inférieur ou égal à 50 %². Il est donc essentiel de conditionner le financement public au respect des ententes collectives afin de protéger les artistes et artisans.

Le régime actuel d'assurance-emploi demeure mal adapté à la réalité du travail artistique, caractérisé par des contrats multiples, intermittents et souvent exercés sous statut de travail autonome. Une réforme est nécessaire afin notamment de mieux reconnaître les périodes de création entre les contrats et d'assurer une couverture plus inclusive pour les artistes et créateurs.

Assurer la souveraineté culturelle du Canada dans l'environnement numérique

Les transformations numériques et la montée en puissance des plateformes étrangères rendent indispensable le maintien d'outils législatifs et commerciaux permettant au Canada de protéger sa culture et son système audiovisuel.

L'ARRQ recommande donc :

4. De maintenir pleinement l'exception culturelle dans les accords internationaux, notamment dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

L'exception culturelle permet au Canada de protéger et de promouvoir sa culture en reconnaissant que les biens et services culturels ne sont pas de simples marchandises et qu'un État doit pouvoir soutenir sa création et sa diversité culturelle.

² Film & Television Alliance for Industry Responsibility (FAIR), Statistiques FAIR – Représentation syndicale dans les projets financés par Téléfilm (2018-2023), 8 octobre 2024.

Dans les discussions commerciales avec les États-Unis, le Canada doit refuser tout affaiblissement de cette exception, notamment dans le cadre de l'ACEUM. La remettre en cause exposerait davantage les politiques culturelles canadiennes à la contestation et renforcerait la domination des contenus étrangers sur nos écrans.

Son maintien est essentiel pour continuer à financer la production nationale, imposer des contributions aux plateformes étrangères et favoriser la découvrabilité des œuvres canadiennes et québécoises. Défendre l'exception culturelle, c'est préserver la capacité du Canada à raconter ses propres histoires et à faire vivre sa diversité culturelle.

5. Que le gouvernement mette en œuvre une stratégie visant le développement d'une intelligence artificielle (IA) canadienne souveraine fondée sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART) en :

- S'engageant de manière ferme et explicite, par une déclaration publique, à maintenir une *Loi sur le droit d'auteur* qui repose sur l'autorisation préalable et non équivoque des titulaires de droits et qui ne sera pas modifiée pour y introduire une exception permettant la fouille de textes et données;
- Soutenant le développement d'un marché de licences et de solutions respectueuses du droit d'auteur permettant de rémunérer les ayants droit;
- Adoptant des mesures imposant des obligations de transparence, incluant la divulgation des contenus utilisés pour entraîner les systèmes d'IA et l'identification des contenus générés par l'IA.

L'ARRQ appuie à cet égard la proposition formulée par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) visant à développer une approche canadienne souveraine de l'intelligence artificielle fondée sur les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence (ART). Comme le souligne la CDEC, la Loi sur le droit d'auteur accorde déjà aux titulaires de droits des protections qui devraient s'appliquer indépendamment de la technologie utilisée. Or, l'absence actuelle de mécanismes clairs permettant de contrôler l'utilisation des œuvres dans l'entraînement des systèmes d'IA crée une fragilisation importante des droits des créateurs et des industries culturelles.

3. Conclusion

L'industrie audiovisuelle joue un rôle fondamental dans l'économie, l'identité culturelle et le rayonnement du Québec et du Canada. Or, les transformations rapides du marché, la migration des revenus publicitaires vers les plateformes étrangères, l'érosion des revenus des diffuseurs et des câblodistributeurs ainsi que les nouvelles habitudes de consommation fragilisent aujourd'hui l'ensemble de notre écosystème audiovisuel.

Face à cette situation, une intervention gouvernementale forte, cohérente et durable est essentielle. Il est impératif de consolider les institutions de financement, de protéger les mécanismes de soutien à la culture canadienne et de mettre en place des politiques adaptées aux réalités numériques contemporaines. Soutenir l'audiovisuel canadien, c'est non seulement investir dans un secteur économique stratégique et créateur d'emplois, mais également soutenir nos créateurs afin de préserver notre capacité collective à faire entendre nos voix, à raconter nos histoires et à transmettre notre culture aux générations futures.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et demeurons disponibles pour échanger plus amplement sur ces enjeux et sur les solutions proposées.